



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb\_15-02\_03

Séance du 23 février 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	5 dont 2 titulaires et 3 suppléants	2

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET PRIMITIF 2015

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quinze, le 23 février, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

#### Étaient présents :

1. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Conseil général Lozère
2. M. Pierre HUGON - Conseil général Lozère
3. M. Jean-Claude CHAZAL – Conseil général Lozère
4. Mme Régine BOURGADE – Communauté de Communes Cœur Lozère
5. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL – Ville d'Albi

#### Pouvoirs :

1. M. Jérôme GROS – Conseil général Ardèche ayant donné pouvoir à Jean-Claude CHAZAL
2. M. Christian TEYSSEDRE - Communauté d'Agglomération du Grand Rodez ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER

#### Étaient absents excusés :

1. M. Luc BOURDUGE – Conseil Régional Auvergne
2. M. Michel BERGOUGNOUX - Conseil Régional Auvergne
3. Mme Corinne GIACOMETTI - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
4. M. Guy MALATERRE - Conseil général Tarn
5. M. Jean-Paul PEYRAC - Conseil général Aveyron
6. M. Hervé SAULIGNAC – Conseil général Ardèche
7. M. Jérôme GROS - Conseil général Ardèche
8. M. Patrick COUDENE - Conseil général Ardèche
9. M. Jacques GENEST - Conseil général Ardèche
10. M. Jean-Claude FERRET – Conseil général Haute-Loire
11. Mme Madeleine DUBOIS - - Conseil général Haute-Loire

12. M. Georges ZIEGLER - Conseil général Loire
13. M. Jean-Paul DEFAYE – Conseil général Loire
14. M. Marc PETIT - Conseil général Loire
15. M. Jean-François BARNIER - Conseil général Loire
16. M. Hervé REYNAUD - Conseil général Loire
17. M. Christian TEYSSEDE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
18. M. Michel GANTOU - Communauté d'agglomération du Grand Rodez
19. M. Luc FRANCOIS – Communauté d'agglomération Saint-Étienne
20. M. Marc PETIT - Communauté d'agglomération Saint-Étienne
21. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
22. M. Bruno LEBUHOTEL - Métropole de Lyon
23. M. Jean-Claude MEISSONNIER – Communauté de Commune Cœur de Lozère
24. M. Jean-Michel LATTES – Ville de Toulouse
25. M. Francis GRASS – Ville de Toulouse



**Assistaient également à la réunion :**

1. M. Éric MORATILLE – Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
2. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
3. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Conseil général Lozère
4. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Conseil général Lozère
5. M. Olivier COLLON – Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
7. M. PEYRE – Payeur Départementale Lozère
8. Mme Sophie RODOLPHE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
9. M. RICARD – Conseil général de l'Aveyron

**Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Budget primitif 2015» qui suit :**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

L'exécution du budget 2014 a diminué l'excédent d'exploitation cumulé de 493 276,30 € à 484 104,94 €.

Suite au débat d'orientation budgétaire, et à l'excédent dégagé encore en 2014, il a été décidé de ne pas demander de participation cette année aux collectivités membres, à titre exceptionnel.

Les principaux postes de dépenses seront comme les années précédentes, les prestations intellectuelles de communication avec l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 et d'assistance à la stratégie du syndicat.

Je vous propose donc d'arrêter le budget primitif 2015 comme suit :

Investissement	Fonctionnement
3 996,00 €	480 159,00 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-31,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,  
Vu la décision n°01-2015 du 17 février 2015 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 17 février 2015,**

**A l'unanimité des voix ;**

**Le Comité Syndical vote, au niveau du chapitre, le budget 2015, joint en annexe.**

Le Président

Jean-Paul POURQUIER

